

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

date  
3395  
AMPL  
oui avec ~~Signature~~

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0011784

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

17599

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

3395

Société :

RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BouAFI

AL HASSANE

Date de naissance : 09/07/61

Adresse : 65 HIND N° 9 CATE

Tél. 06 61 18 02 70

Total des frais engagés : 1686,62 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CATE

Le : 09/11/2019

Signature de l'adhérent(e) :

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
05/11/19	G			<i>Praticien Umar Khaine</i> Signature Médecin 05/11/19

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES MANDARONA</i> 679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca Tél.: 0522 52 83 28 - Fax: 0522 52 83 29	19/11/19	B. Maroc	16.86,60 DT

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

09/12/2010

وصفة طبية  
Ordonnance

Casablanca, le :

BouAFI EL HASSAN

1) PSA

2) T<sub>3</sub> T<sub>4</sub> TS/T

3) phosphathase alcaline

4) Bilirubin phosphatase

5) Bilirubine

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa  
Pr. ASS. ISMAÏL NABIL  
DHOLOCHE DHOLOCHE  
01176200



**مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية  
LABORATOIRE MANDARONA  
D'ANALYSES MEDICALES**

**Dr Yahya BENGHALEM**

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

**Dr Abderrahmane BOUMZEBRA**

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le lundi 9 décembre 2019 Monsieur BOUAFI EL HASSANE

FACTURE N°	113616
------------	--------

**Analyses :**

Calcium -----	B	30	
Phosphore -----	B	40	
Bilirubines Totale, libre et conjuguée -----	B	70	
Phosphatases alcalines -----	B	50	
Thyreostimuline (TSH us) -----	B	250	
T4 libre -----	B	200	
T3 libre -----	B	300	
PSAus total -----	B	300	Total : B 1240

**Prélèvements :**

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

<b>TOTAL DOSSIER</b>	<b>1 686,60 DH</b>
----------------------	--------------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Six Cent Quatre vingt Six Dirhams et Soixante Centimes

**LABORATOIRE ANALYSES  
MEDICALES MANDARONA**  
679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca  
Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo\_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste  
Laureat de la faculte de Pharmacie de  
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste  
Diplome des facultes de Medecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 09/12/19

Monsieur BOUAFI EL HASSANE

Prélèvement effectué à 10:41

Réf. : 19L512

Édition du : 09/12/19

Compte Rendu d'Analyses

**BIOCHIMIE SANGUINE**  
(Cobas Roche C-311)

			Normales	Antériorités
Calcium.	-----:	96,10	mg/l	86 - 107
Phosphore	-----:	0,90	mmol/l	
Enf	: Masculin	Féminin		
1 à 30 jours	: 1,25 - 2,25	1,40 - 2,50		
1 à 12 mois	: 1,15 - 2,15	1,20 - 2,10		
1 à 3 ans	: 1,0 - 1,95	1,10 - 1,95		
4 à 6 ans	: 1,05 - 1,80	1,05 - 1,80		
7 à 9 ans	: 0,95 - 1,75	1,0 - 1,80		
10 à 12 ans	: 1,05 - 1,85	1,05 - 1,70		
13 à 15 ans	: 0,95 - 1,65	0,90 - 1,55		
16 à 18 ans	: 0,85 - 1,60	0,80 - 1,55		
> 18 ans	: 0,81 - 1,45	0,81 - 1,45		
Bilirubine Totale	-----:	5	mg/l	1 - 12
	Soit :	9	μmol/l	2 - 21
Bilirubine Indirecte (Libre)	-----:	4	mg/l	< 10
	Soit :	7	μmol/l	< 17
Bilirubine Directe (Conjuguée)	-----:	1	mg/l	< 2
	Soit :	2	μmol/l	< 3
Phosphatasases Alcalines	-----:	63	UI/l	

Adulte:

Homme : 40 - 130 U/L

Femme : 35 - 105 U/L

Enfant:

1 jour : < 250 U/L

2 à 5 jours : < 231 U/L

6 jours à 6 mois : < 449 U/L

7 mois à 1 an : < 462 U/L

1 à 3 ans : < 281 U/L

4 à 6 ans : < 269 U/L

7 à 12 ans : < 300 U/L



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية  
LABORATOIRE MANDARONA  
D'ANALYSES MEDICALES

Page 2/2

№ 3395

Dr Yahya BENGALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 09/12/19

Prélèvement effectué à 10:41

Édition du : 09/12/19

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Monsieur BOUAFI EL HASSANE

Réf : 19L512

Compte Rendu d'Analyses

HORMONOLOGIE

			Normales	Antériorités
T S H us-----	: 2,91	μU/ml	0,27 - 5	27/06/19 1,97

(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien.

Une variation minime de T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.

Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

T4 Libre -----	: 10,89	pg/ml	7 - 20	13,26
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)				

T3 Libre -----	: 5,04	pmol/l	3,1 - 6,8	5,22
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)				

MARQUEURS

P.S.A. us Total -----	: 1,100	ng/ml
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)		

Interprétation

< 40 ans	: < 1,4
40 à 50 ans	: < 2,0
50 à 60 ans	: < 3,1
60 à 70 ans	: < 4,1
> 70 ans	: < 4,4

LABORATOIRE MANDARONA  
D'ANALYSES MEDICALES  
679 boulevard Al Qods 20460 Casablanca  
Tel.: 0522 52 83 88 Fax: 0522 21 92 /

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo\_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347